

CONSULTATION ECRITE

BUREAU DU 24 AVRIL 2019

Délibération N° B19/048

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019**AVENANT A UNE CONVENTION FONCIERE****YUTZ - Site de la Tuilerie – Avenant n°3****F08FC70B006**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2007-2014, modifié,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la convention foncière opérationnelle signée avec la commune de Yutz en date du 04/02/2010, de son avenant n°1 en date du 15/07/2014 et de son avenant n°2 en date du 09/05/2018,

Considérant les modifications relatives à la prorogation des délais au 30/06/2020,

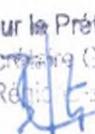
Sur proposition du Président,

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,
- autorise le Directeur Général à signer l'avenant n°3 à la convention foncière.
- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de ladite convention et de ses avenants.

VU ET APPROUVE

Le **30 AVR. 2019**

Le Préfet de Région,


 Pour le Préfet et par délégation
 Le Secrétaire Général pour les Affaires
 Régionales et Européennes

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER

Blaise GOURTAY